



La Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) est originaire d'Asie et plus précisément des vallées de l'Himalaya. Elle a été introduite en Europe dans les années 1830 comme espèce ornementale. Il s'agit d'une grande plante vigoureuse (>150cm), glabre, aux feuilles opposées ou en verticille, nettement dentées, aux fleurs roses, rouges ou pourpres en grappes lâches, odorantes, à éperon court. Elle présente une floraison remarquable de juillet à octobre. Cette espèce est considérée comme l'une des espèces exogènes invasives parmi les plus problématiques en France du fait de sa capacité à se naturaliser facilement et à son caractère envahissant. Naturalisée dans de nombreux endroits, elle se répand principalement le long des cours d'eau, sur les talus et pentes et aime les lisières ou les zones ombragées ainsi que les sols frais.

Outre le fait qu'elle exerce une forte compétition vis-à-vis des espèces végétales indigènes en place, qu'elle étouffe, elle déstabilise les berges et les talus. En effet, **cette plante possède un système racinaire très superficiel qui disparaît en hiver, dans le cas d'une forte présence sur les berges des cours d'eau, les risques d'érosion sont accrus.** Elle peut aussi envahir le lit des cours d'eau et des fossés et gêner significativement l'écoulement des eaux avec les risques que cela induit (crues subites, effondrement des berges, déstabilisation des ouvrages d'art...).

Note : Les graines des balsamines sont contenues dans des capsules allongées qui éclatent par détente de la tige capsulaire quand elles sont à maturité. À peine effleurées, elles projettent violemment leurs graines jusqu'à deux mètres de la plante. La balsamine se reproduit essentiellement par production de graines et leur dispersion. Les graines sont nombreuses (jusqu'à 800 par plants). Les semences restent viables pendant 2 ans ainsi tout programme de gestion de cette espèce doit être envisagé sur 3 à 4 ans afin d'éviter tout risque de reprise.

#### **Mesure(s) de gestion pouvant être mise(s) en œuvre :**

A minima, la prise de précautions pour éviter la dissémination de cette espèce lors d'opérations de gestion de la végétation est vivement recommandée. Il convient notamment de ne pas disséminer les graines consciemment (en plantant, en donnant, en jetant les résidus de fauche dans la nature...). Il est aussi important de sensibiliser le grand public aux dangers que représentent les plantes invasives et au fait de ne pas en introduire dans un but décoratif.

Des mesures permettant de circonscrire la station de cette espèce peuvent être proposées. À l'instar des procédures proposées pour la Renouée du Japon, ces mesures présentent des inconvénients : résultats non garantis à 100 %, coût, respect scrupuleux des procédures pour prévenir les risques de dissémination.

Là où il n'est pas possible d'envisager un plan de pâturage cadré, les techniques les plus efficaces consistent en une coupe ciblée ou un arrachage systématique des pieds de cette espèce. Cette plante invasive pousse essentiellement en bordure de cours d'eau et sa dissémination s'effectue par le biais du réseau hydrographique. À regard de cette caractéristique, il convient, dans la mesure du possible, de travailler de l'amont vers l'aval. La période de maturité des semences étant étalée durant l'été, il faut effectuer au moins deux passages afin d'éliminer un maximum de plantes.

Ces plantes ayant une grande capacité à reprendre, même après arrachage, il est important, faute d'arracher la totalité de la plante, de casser la tige à ras de la racine afin de limiter ce risque de reprise.

Premier passage (entre le 30 juin et le 31 juillet) : les plantes sont arrachées dans leur intégralité, tiges et racines. Dans les zones densément peuplées envahies de plus d'un are d'un seul tenant, les plantes sont fauchées à l'aide d'une débroussailluse à lame le plus bas possible afin d'éviter les repousses ultérieures. La fauche préservera la



végétation indigène autant que possible. Les plantes issues de ce premier passage sont stockées en tas, en milieu ouvert pour assurer un séchage rapide. Les racines seront dénudées de toute terre afin d'éviter la survie de la plante.

Second passage (entre le 25 août et le 15 septembre) : il s'agira d'arracher les nouvelles germinations ou les plantes éventuellement oubliées lors du premier passage, à vérifier l'absence de reprise sur les tas et à retourner ceux-ci

Les retours d'expériences documentés relatifs à la mise en œuvre de cette technique semblent mettre en évidence un possible d'éradication de la balsamine en 3 années si le travail est soigné et mis en œuvre en amont des stations identifiées.

**Source(s) bibliographique(s) :** *Life Natura2mil : fiche technique de capitalisation – janvier 2011*



Ci-contre, **station de Balsamine asiatique** située sur les berges du Plumion - ©J.MIROIR-ME

Ci-dessous, **localisation de la station de Balsamine asiatique** identifiée lors des prospections sur site – fond cartographique : ©IGN















Carte n°2

- ⊗ Emprise n'ayant pas fait l'objet d'un sondage pédologique (accès impossible) – analyse à distance
- ✦ Emprise ayant fait l'objet d'un sondage pédologique.
- Présence de sol(s) hydromorphe(s) à + ou - de 50 cm de profondeur
- - - Zone humide réglementaire



Carte n°2

- ⊗ Emprise n'ayant pas fait l'objet d'un sondage pédologique (accès impossible) – analyse à distance
- ✦ Emprise ayant fait l'objet d'un sondage pédologique.
- Présence de sol(s) hydromorphe(s) à + ou - de 50 cm de profondeur
- - - Zone humide réglementaire

Fond cartographique : ©IGN













Ci-dessus, vues de l'enclave hébergeant une communauté hygrocline – Communauté structurée et dominée par la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) – recouvrement supérieur à 60 % de l'emprise concernée



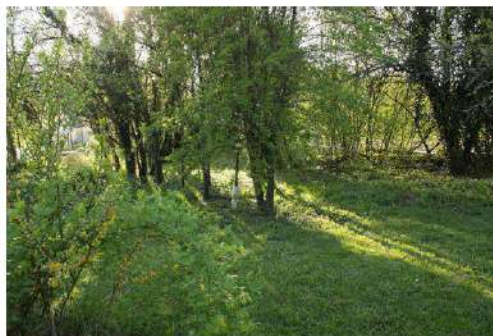


Parcelle 28 – obs1 – passage n°1



Parcelle 2B - obs2 - passage n°2





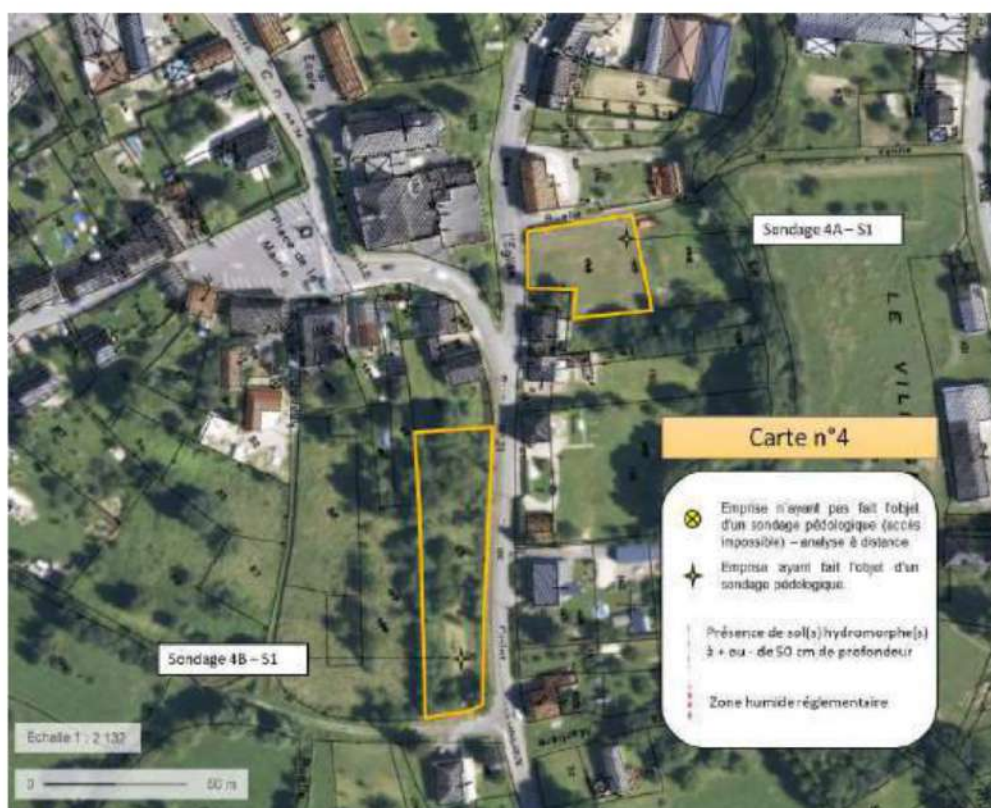








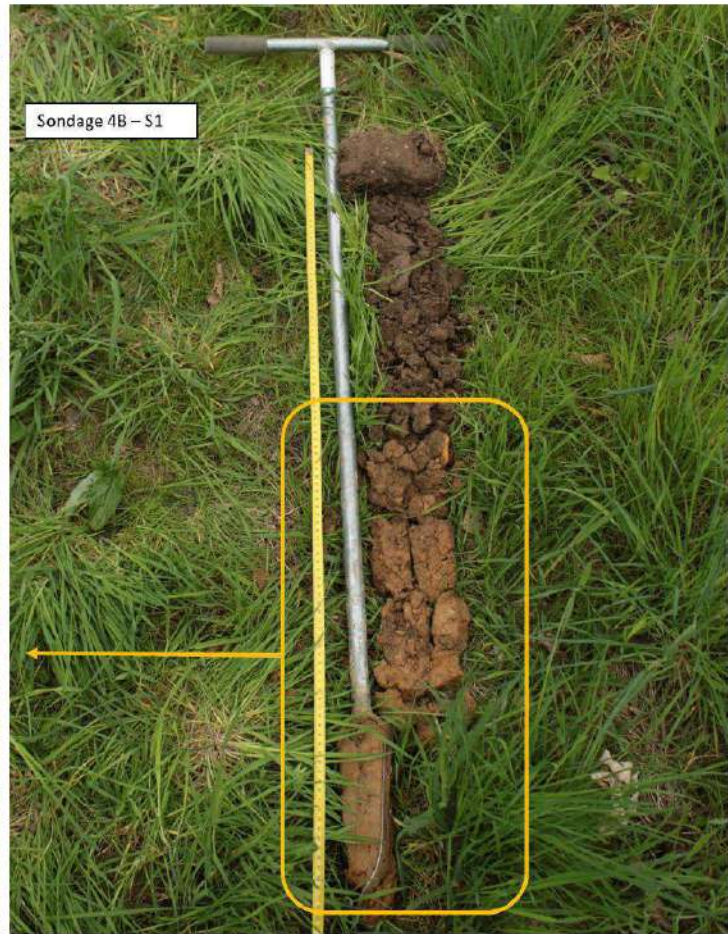




Fond cartographique : ©IGN







Sondage 4B – S1



Fond cartographique : ©IGN





























Parcelle 7C











Carte n°8 – 8A



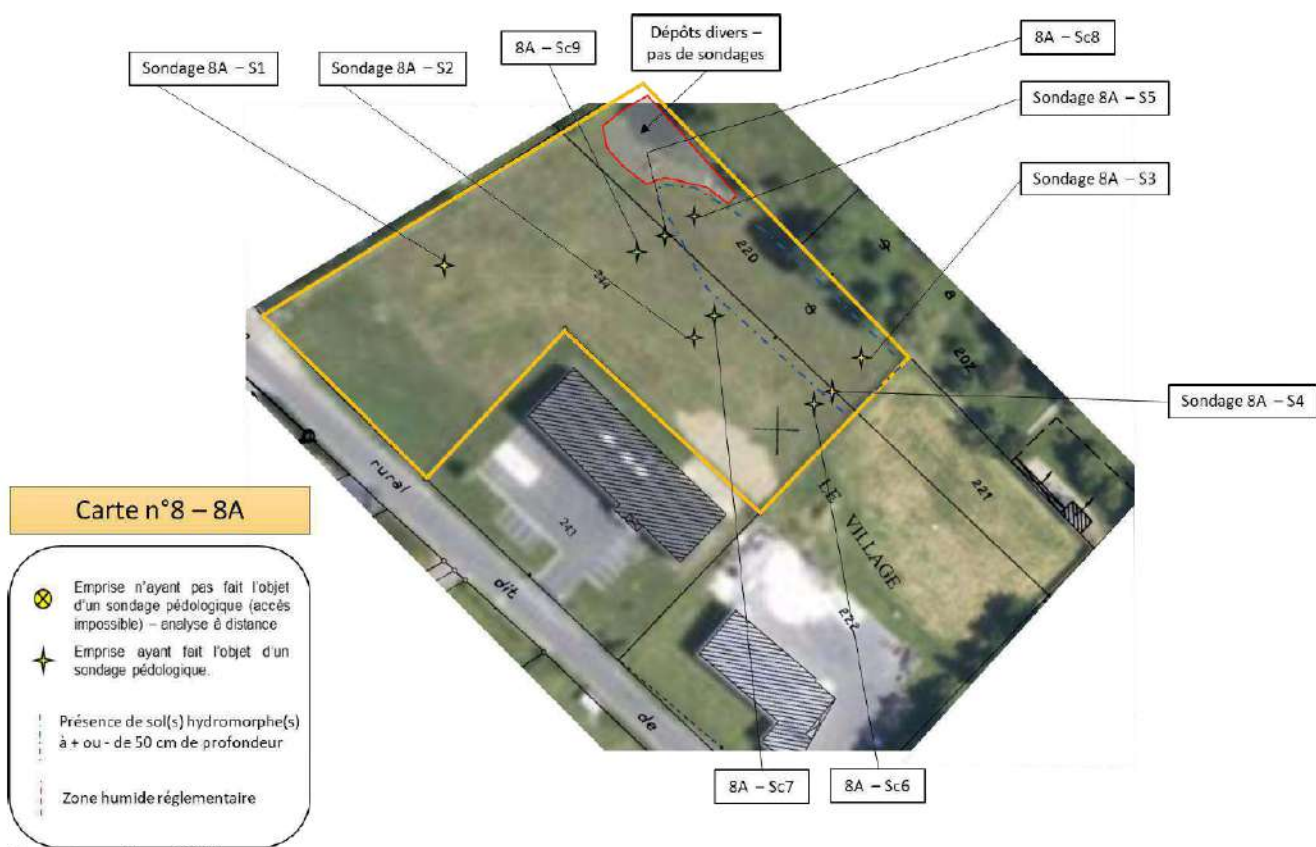
Carte n°8 – 8A





Carte n°8 – 8A



























Fond cartographique : ©IGN







Sondage 8B - S1





Sondage 8B - S2







Sondage 8B - S3













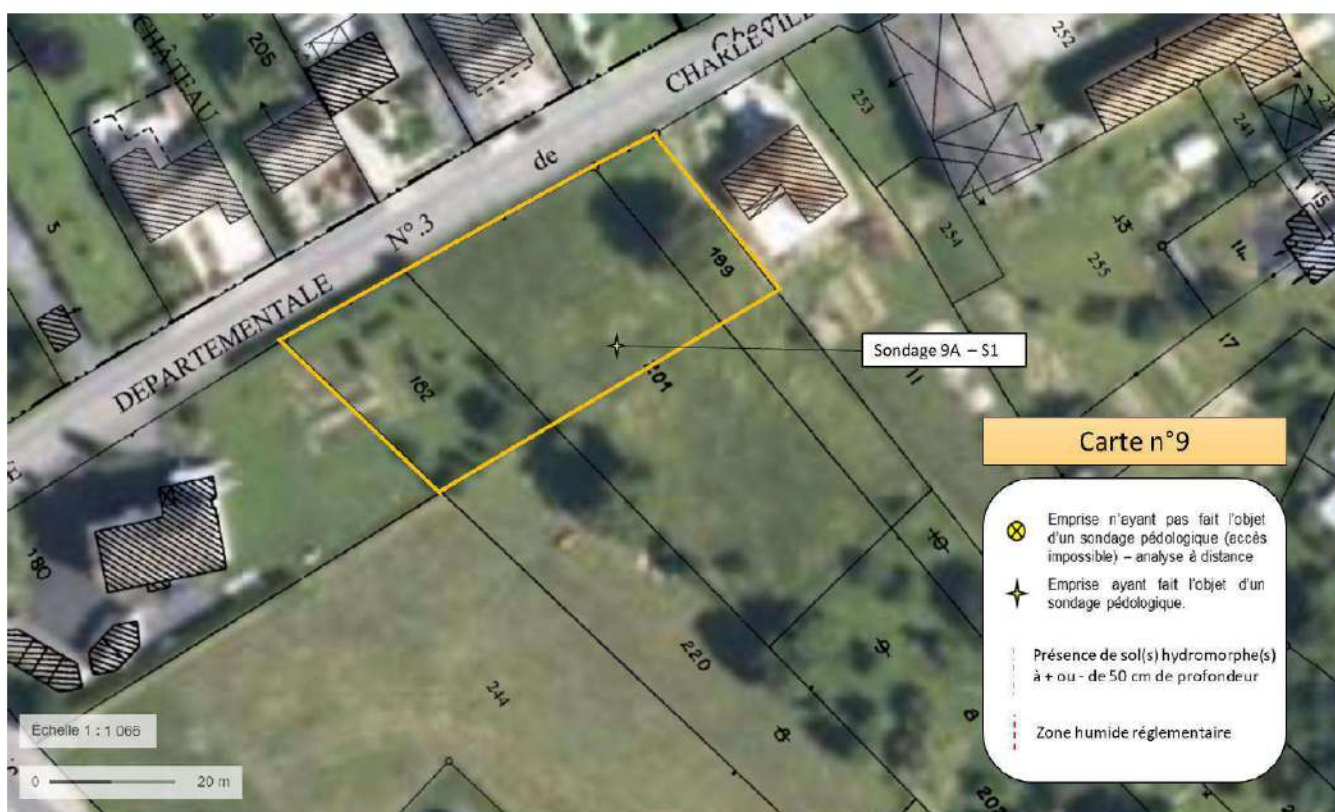




Sondage 8B - S8







Fond cartographique : ©IGN







Fond cartographique : ©IGN



Sondage 10 - S1









Massifs de Renouée du Japon (*Fallopia japonica*). La Renouée du Japon est une espèce de plante herbacée vivace de la famille des Polygonacées originaire d'Asie orientale, elle a été introduite dans de nombreux pays comme plante ornementale, fourragère, et fixatrice. Naturalisée en Europe et en Amérique, elle y est devenue l'une des principales espèces végétales invasives.





Sondage 11A - 51









Sondage 12A - S1











Fond cartographique : ©IGN





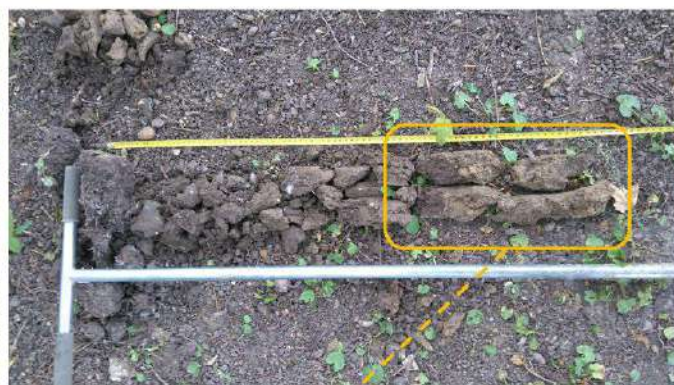




Fond cartographique : ©IGN















Carte n°16



Sondage 16A - S2





Fond cartographique : ©IGN







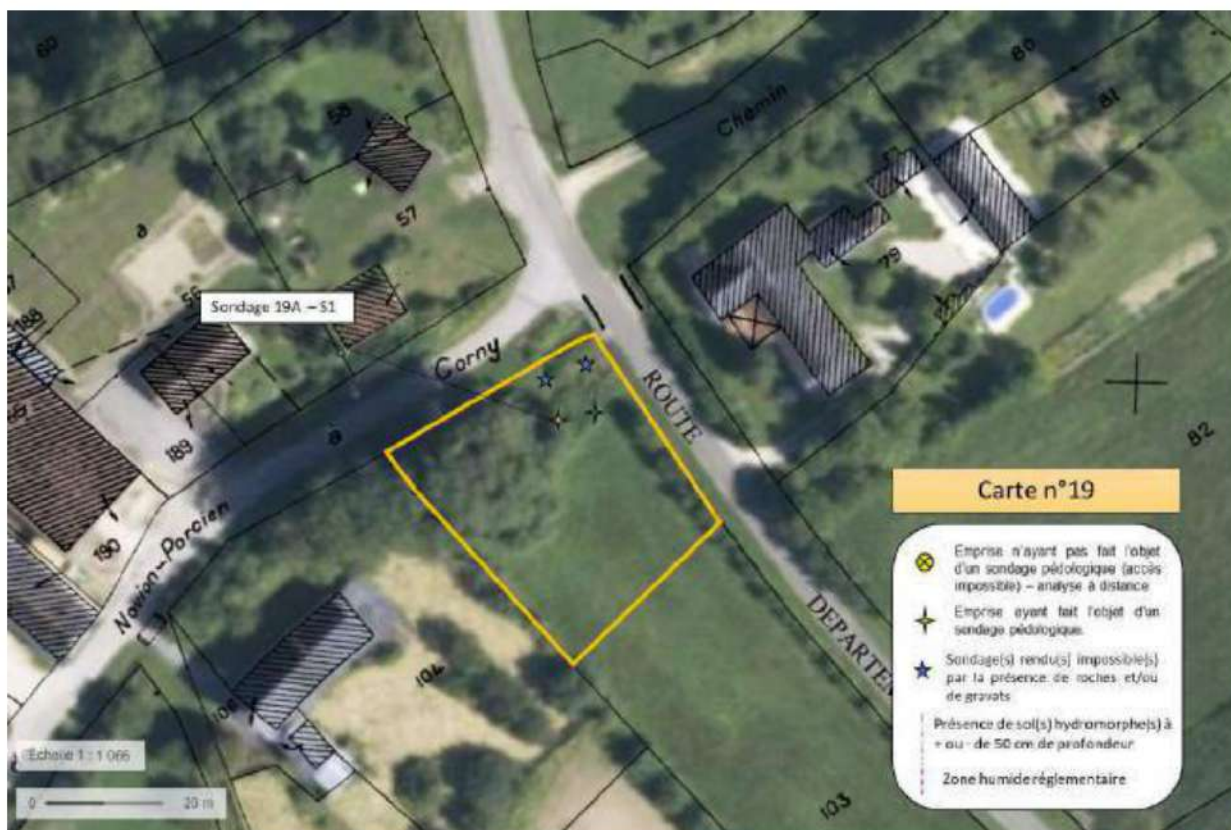
Fond cartographique : ©IGN





Carte n°18





Fond cartographique : ©IGN





Carte n°19



Exemple de sondage rendu impossible par la présence de roches et/ou de gravats

